

Délibération CA-2018-47
du Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 19 octobre 2018

Approuvant l'équilibre général du budget initial pour l'année 2019

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public ;
Vu les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 10 novembre 2017 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 7 septembre 2018 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois-Randé a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil.*

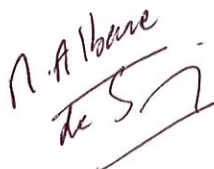
Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 19 octobre 2018 en formation plénière à 29 membres présents ou représentés, avec une abstention et 28 votes « pour » :

ARTICLE UNIQUE : Approuve l'équilibre général du budget initial pour l'année 2019.

Fait à Créteil, le 19 octobre 2018

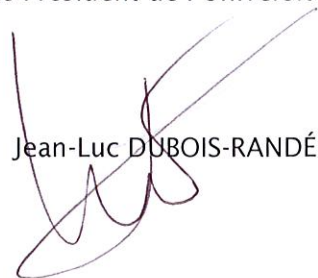
La Vice-Présidente du Conseil
d'administration

Marie-Albane de SUREMAIN



Le Président de l'Université

Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ



Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.